



CENTRE GOUVERNEMENTAL
DE CYBERDÉFENSE

PT-02(01)

Étiquetage des données

Juill. 2026



Traitement des renseignements personnels identifiables et transparence

Personally Identifiable Information Processing and Transparency

PT-02(01) – Étiquetage des données (Pa--)

Énoncés :

Joindre les étiquettes des données contenant [Affectation : traitement autorisé défini par l'organisation] aux [Affectation : éléments de renseignements personnels définis par l'organisation].

Responsable : Aucun

Discussion :

Les étiquettes de données soutiennent le suivi et l'application du traitement autorisé en précisant les types de traitement qui sont autorisés, ainsi que les éléments pertinents des renseignements personnels dans l'ensemble du système. Les étiquettes de données peuvent également soutenir l'utilisation d'outils automatisés.